

Image not found or type unknown



## rechute en 2008 suite a un accident de la circulation en 1985

Par **pp19**, le **07/01/2009** à **15:16**

suite a un accident de la circulation en 1985,non responsable ou le responsable a été jugé en tgi,j'ai depuis mars 2008 fait une rechute et suis de nouveau en arret de travail  
MA QUESTION EST:apres tant d'années y a t'il prescription et est ce que je peux me retourner contre le responsable  
merci d'avance pour les reponses.